



Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

VIOULAC A. BALITRAND M. BERGONNIER P. BIAU JM. DODINET E. FAYET N. LAFON W.
LAURIOL N. LEMONTZIS A. LOMBARD V. MEILLET MN. SCHMIT A. VAYSSADE C. VAYSSIE

Absente excusée : Martine CALY

❖ Le compte rendu du 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité ;

❖ **Approbation des comptes administratifs :**

Il est donné lecture, chapitre par chapitre des comptes administratifs de l'ordonnateur. Monsieur le Maire apporte les précisions nécessaires au regard de certaines interrogations qui pourraient être soulevées, puis il cède la place à Madame Nathalie LAURIOL, première adjointe pour faire voter les comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité.

	RESULTAT REPRIS AU BUDGET	RESULTAT 2021	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL			
Investissement	-250 040.38	216 685.35	-33 355.03
Fonctionnement	161 756.84	163 379.49	325 136.33
BUDGET ASSAINISS.			
Investissement	7 208.19	9 783.21	16 991.40
Fonctionnement	15 673.56	10 450.33	26 123.89
BUDGET BLANQUEFORT			
Investissement	-127 859.38	23 058.77	-104 800.61
Fonctionnement	-39 094.27	- 8 272.77	-47 367.04
BUDGET STATION SERV			
Investissement	44 704.18	3 929.03	48 633.21
Fonctionnement	4 305.44	38 444.55	42 749.99
BUDGET CAMPING			
Investissement	51 898.61	-14 820.01	37 078.60
Fonctionnement	1 788.35	-2 868.49	-1 069.14
BUDGET CCAS			
Investissement			
Fonctionnement	9 927.61	-120	9 807.61
BUDGET CAISSE ECOLE			
Investissement			
Fonctionnement	832.51	-665.05	167.46

❖ **Le point sur les travaux :**

- **Médiathèque** : les travaux de maçonnerie intérieure sont pratiquement terminés, et la menuiserie extérieure va pouvoir prendre le relais avec l'entreprise Centr'Alu,

L'escalier d'accès extérieur va être entièrement refait,

L'éboulement apparu à l'arrière du bâtiment, sous le préau de l'école est toujours présent. Il serait pourtant très opportun de procéder à sa réparation tant que l'entreprise Martinazzo peut bénéficier de la grue mise en place dès le début du chantier.

- **Enfouissement des réseaux à Estables** : avant toute intervention et comme il est de coutume aujourd'hui, un huissier est venu faire un état des lieux avec constat à l'appui de l'état existant des habitations.

L'entreprise est en place et le traçage a été fait. Pour cette entreprise comme tant d'autres, la crise sanitaire a mis à mal des plannings établis, devenus difficiles à respecter.

- **Réseau de chaleur** : les divers financeurs dont l'ADEME attendent, pour se positionner, que le principal consommateur (l'EHPAD) ait signé la police d'abonnement. Une réunion publique d'information est programmée pour le jeudi 24 février, en mairie et en présence des principaux acteurs de ce projet.
- **Assainissement de Canet** : Monsieur LOMBARD dresse un état des lieux de l'étude diligentée par le lycée aquacole de La Canourgue qui travaille à l'évolution de ce projet en cherchant notamment le meilleur dimensionnement de la future station, le zonage (à revoir car il comprend des assainissements non collectifs mais conformes) La partie la plus difficile risquant d'être la localisation et l'achat de terrains.
- **Profil de baignade au Pont** : l'étude poursuit son avancée notamment avec la recherche des sources éventuelles de pollution de cet espace de loisir qui se voudra le plus naturel possible, autrement dit, sans aucun mobilier.
Il faudra rester vigilants à ce que la partie se trouvant en aval des déversoirs d'orage soit interdite à la baignade.

❖ Délibérations :

- ✓ Suite à la dernière réunion de chantier en présence de l'ascensoriste il est apparu que le modèle d'ascenseur choisi devait être revu. En effet le nouvel appareil nécessitera moins de creusement et pas d'ouverture sur la toiture, d'où une économie sur ces deux postes mais l'ascenseur mis en place est de 24 980 euros HT contre 19 600 euros HT pour le premier choisi, soit un avenant de 27.45 %.

Vu que le montant de l'avenant représente plus de 5 %, il y a lieu de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le contrat du lot n° 10.

Adoptée à l'unanimité.

- ✓ *Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)*

Lors de sa réunion du 2 février 2022, la CLECT a évalué les charges transférées suite à la mise en place de la compétence PLUI. Pour la commune de Saint-Laurent d'Olt le montant est de zéro de par le fait qu'elle est en RNU.

Adoptée à l'unanimité.

✓ *Transfert de la compétence « Politique culturelle »*

Pour clarifier le champ d'intervention de la communauté de communes dans le domaine culturel, cette dernière a délibéré sur une articulation autour de deux axes :

Une partie fixe : enjeu 1

Lecture publique au travers du projet culturel scientifique éducatif et social et du contrat territoire lecture

Enjeu 2

Education artistique et culturelle (développement de l'enseignement musical et théâtral, financement des classes à horaires aménagés musique et théâtre)

Enjeu 3

Participation à l'organisation de manifestations, projets culturels (participation en moyens personnel et matériel, soutien financier aux projets culturels)

Une partie « variable » votée annuellement en communauté de communes et qui a vocation à retracer les actions culturelles de l'année.

La commune doit délibérer afin d'acter cette compétence supplémentaire.

Adoptée à la majorité.

❖ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Madame Laurie ALRIC, pédicure podologue à Millau a souhaité ouvrir un cabinet secondaire à la Maison Médicale.
- ✓ Le vendredi 15 avril, ACTION12 organise un trail de 200 km (Ultra Tour des Causses à l'Aubrac) dans le cadre de la Trans Aubrac 2022, qui passera par Saint-Laurent d'Olt.
- ✓ Personnel communal : Monsieur Francis VAYSSADE, agent technique à la mairie depuis 1982 a souhaité faire valoir ses droits à la retraite à la date du 1^{er} mai 2022. Un appel à candidature a été lancé, celles-ci devront parvenir à la mairie avant le 9 mars 2022 à 12 heures.
- ✓ Une réunion publique sur le réseau de chaleur se tiendra à la mairie le 24 février à 18 heures 30.